



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité et gaz

Question écrite n° 1784

Texte de la question

M. Alfred Trassy-Paillogues attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les conséquences induites par l'ouverture du marché de l'énergie pour les biens mis en location. En effet, le contrat étant rattaché au logement et non au locataire, si le locataire choisit l'offre d'un fournisseur au prix du marché, le propriétaire et les prochains locataires ne pourront définitivement plus accéder aux tarifs réglementés. Il souhaiterait donc savoir si un avenant peut être ajouté au contrat de location selon lequel l'accord du propriétaire est nécessaire pour que le locataire renonce au contrat régulé.

Texte de la réponse

La question posée retient toute l'attention du Gouvernement. Celui-ci avait invité les parlementaires, lors de l'examen du projet de loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, à faire des propositions pour remédier aux incohérences relevées par l'auteur de la question. Le 1er octobre dernier, une proposition de loi du sénateur Poniatowski, portant sur cette question, a été examinée par le Sénat. Le texte adopté donne la possibilité, à tout nouvel occupant d'un logement, de choisir entre les tarifs réglementés et les prix de marché. Il apporte donc la réponse aux préoccupations exprimées.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Trassy-Paillogues](#)

Circonscription : Seine-Maritime (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1784

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5020

Réponse publiée le : 20 novembre 2007, page 7284